

Motion du 5 février 2019 de M. et Mmes Omar Azzabi, Yasmine Menétrey et Uzma Khamis Vannini: «Pour une adéquation des moyens des agent-e-s de la police municipale (APM) en Ville de Genève, faisons face à leurs nouveaux défis».

(amendée et refusée par le Conseil municipal
lors de la séance du 30 octobre 2024)

MOTION

Considérant:

- les violences récentes survenues dans notre ville de Genève (agressions dont ont été victimes des femmes, principalement) qui sont des manifestations de changements de délinquance renvoyant aux significations, aux perceptions et aux modes d’approches – notamment l’absence de force de police municipale la nuit durant la semaine, et après 3 h, les jeudis, vendredis et samedis – de la violence par notre police municipale;
- l’augmentation de la violence à l’égard des fonctionnaires doté-e-s d’un pouvoir d’autorité, puisqu’on dénombrait 138 cas en 2011 et qu’en 2017 ce chiffre passait à 254¹;
- que, malgré un nombre de 200 policiers-ères municipaux et un budget de 48 millions de francs, des questions se posent quant au mandat et à la formation des agent-e-s de la police municipale (APM), surtout pour ce qui est des violences nocturnes;
- que les APM de la Ville ont des besoins différents de celles et ceux des autres communes genevoises et que cela mériterait une réflexion autour d’un statut spécial dans la loi sur les agents de la police municipale (LAPM);
- les dires de l’Union du personnel du corps de police à propos du fait que «l’effectif policier (cantonal) quotidien de nuit n’a jamais été aussi famélique et peu expérimenté²», ainsi que la surcharge de travail qui en découle pour les APM travaillant de nuit;
- le besoin d’évaluation des moyens actuels des APM incluant les questions de ressources humaines, de matériel, de mandat et de formation;
- que les polices municipales du canton de Genève sont les seules de Suisse à ne pas pouvoir passer le brevet fédéral de policier ni suivre une formation solide de base reconnue au niveau fédéral permettant de travailler dans d’autres cantons³;

¹ <https://upcp.ch/communiquede-presse-lache-agression-dun-policier-dans-la-nuit-du-11-au-12-aout-2018/>

² <https://upcp.ch/communiquede-presse-lache-agression-dun-policier-dans-la-nuit-du-11-au-12-aout-2018/>

³ <https://www.facebook.com/spmg.spmg.1/posts/227766682247993>

- que ce brevet est aujourd’hui octroyé à de nombreux corps de métier dans le canton (police des transports, gardes-frontière, service de secours et d’incendie, ambulanciers-ères, agent-e-s de détention, et enfin, gardes de l’environnement) et qu’il peut être octroyé tout en ayant une fonction démunie du port d’armes;
- qu’il faut redonner un vrai mandat de police de proximité «non armée» à nos forces de sécurité municipales;
- que les APM sont depuis toujours une police de proximité et que la création de la police de proximité cantonale peut faire office de doublon;
- la nécessité de revoir l’approche municipale de la sécurité en Ville aux fins, notamment, de prévenir et d’assurer la sécurité des personnes durant la nuit;
- la nécessité d’avoir une centrale d’engagement APM qui puisse fonctionner correctement;
- le besoin d’une réponse accrue liée au harcèlement de rue et aux violences faites à l’égard des femmes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place une étude approfondie des besoins de la police municipale en Ville incluant les questions d’effectif, de ressources humaines et matérielles, ainsi que les questions organisationnelles (dont l’organisation de l’état-major).